Diffamation

écrit par Marine de la Clergerie | 24/08/2022 Définition de la diffamation

Création du « Bouton résiliation » pour faciliter la résiliation des contrats de consommation

écrit par Marine de la Clergerie | 24/08/2022 La résiliation en un click

Avis Google - Condamnation d'un auteur

écrit par Marine de la Clergerie | 24/08/2022

Résumé: Le Tribunal judiciaire de Paris condamne l'auteur de faux avis négatifs sur Google à indemniser une société de rénovation pour dénigrement en ligne.

Références

- Juridiction : Tribunal Judiciaire de Paris, 17e chambre presse civile
- Date: 22 juin 2022
- Référence : TJ Paris, 17e ch. presse civ., 22 juin 2022
- Lien https://www.doctrine.fr/d/TJP/Paris/2022/C6555E0B9E8D2564C6C8E

Parties

• En demande : Société dans le domaine immobilier

■ En défense : Madame X.

Le litige

La société assigne Mme X. pour publication de six faux avis négatifs sur sa page Google My Business, dont elle a reconnu la paternité. La société réclame indemnisation pour préjudice d'image et commercial causé par ces avis mensongers.

La solution

Le tribunal retient le caractère dénigrant et mensonger des avis, établissant leur publication dans une intention de nuire sans base factuelle. Mme X. est condamnée à 3 000€ pour préjudice moral et 4 000€ au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Législation

- Article 1240 du Code civil
- Article 1382 ancien du Code civil
- Article 700 du Code de procédure civile
- Article 696 du Code de procédure civile
- Article 53 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse
- Article 789 du Code de procédure civile

Domaines du droit

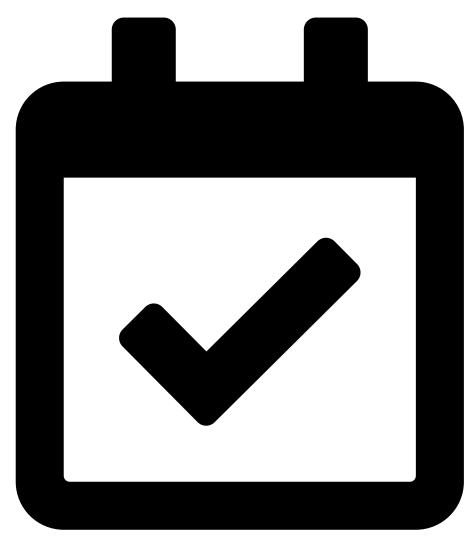
- Droit de la responsabilité civile délictuelle
- Droit du numérique
- Droit des avis en ligne

Secteurs d'activité

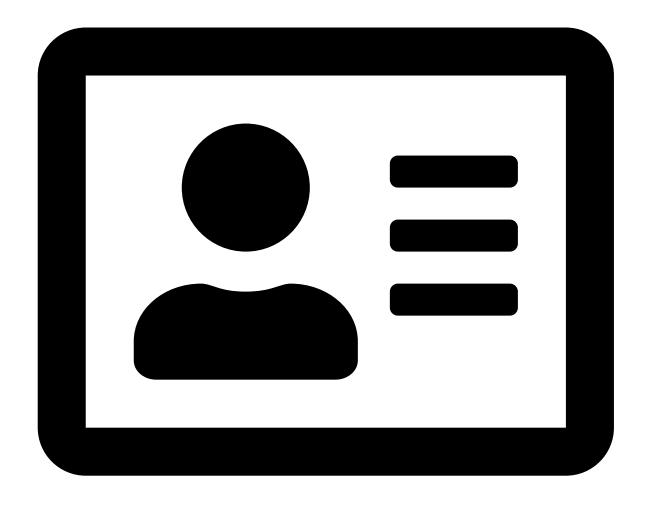
- Services de rénovation,
- Plateformes numériques

Contact. Pour toute question sur la protection de la réputation en ligne ou la gestion des litiges liés aux avis numériques, contactez Marine de la Clergerie

(<u>contact@mdc-avocat.fr</u>, <u>www.mdc-avocat</u>, <u>Consultation</u>, <u>LinkedIn</u>), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.



Prendre rendez-vous



Contacter Me de la Clergerie

Quelle(s) règlementation(s) pour le SAV?

écrit par Marine de la Clergerie | 24/08/2022 Service Après-Vente

Qu'est-qu'un DPO ou DPD?

écrit par Marine de la Clergerie | 24/08/2022 Délégué à la Protection des Données